

TRAVAUX | Focus sur la programmation 2023

Quelles sont les grandes lignes de la programmation 2023 ? Comme en chaque début d'année découvrez l'essentiel de la programmation des communes rurales (dites C).

C'est le 16 décembre 2022 que le Bureau syndical a validé la programmation arrêtée par le Comité syndical le 26 novembre.

En 2023, **20 000 000 €** seront consacrés aux opérations de distribution publique d'électricité et d'éclairage public coordonné, **1 600 000 €** à l'éclairage public isolé, avec une enveloppe supplémentaire consacrée au programme spécifique en faveur du remplacement des lampes à vapeur de mercure et de la bonification de 100 € pour les horloges astronomiques posées.

Plus en détails...

DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ÉLECTRICITÉ ET ÉCLAIRAGE PUBLIC COORDONNÉ

- 57 opérations prioritaires ont été retenues pour un montant de 5 673 600 € (dont 20 opérations concernent des départs BT fils nus de faible section, pour un montant de 1 568 100 €),
- 43 opérations de renforcement préventif ont été retenues pour un montant total de 6 610 350 € (dont 25 opérations concernent des départs BT fils nus de moyenne section, pour un montant de 3 903 000 €),
- 41 opérations de sécurité environnement acceptées pour un total de 4 618 000 €,
- 17 opérations de coordination pour un montant total de 2 417 000 €,

Soit un total de 158 opérations retenues pour un montant total de 19 319 250 € (15 090 950 € en DP, 4 228 300 € pour l'éclairage public coordonné).

L'effacement coordonné du réseau téléphonique affiche quant à lui 136 opérations retenues pour un montant total de 3 864 000 €.

ÉCLAIRAGE PUBLIC ISOLÉ ET LAMPES À VAPEUR DE MERCURE

Les opérations adoptées lors des réunions intercommunales représentent un montant total de 1 747 400 € dont :

- 1 542 400 € pour les 122 opérations d'éclairage public isolé d'un montant inférieur ou égal à 20 000 €,
- 205 000 € pour 12 opérations liées au remplacement des lampes à vapeur de mercure.

La programmation des travaux dans les villes dites A et B, sera votée fin janvier.

Publié le 23 janvier 2023